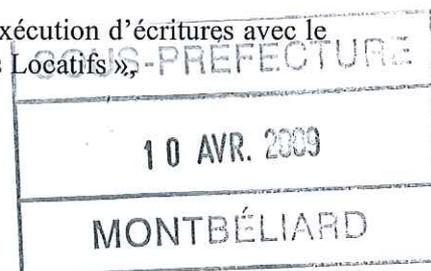


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19/03/2009	L'an deux mil neuf le vingt-sept mars à 18 heures
DATE D'AFFICHAGE : 27/03/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire qui a quitté la séance au moment du vote.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 24</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGETS COMMUNE ET ANNEXES	Excusés : GRILLOT Fabienne, a donné procuration à BONNOT Monique, GARCIA Yamina, a donné procuration à MAKSOUH Mourad, ZEFEL Frédéric, a donné procuration à KNEPERT Pierre, PERRON Danièle, a donné procuration à MORENO Christine, MIELLE Claudine, a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MARC Annie, a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absentes : GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila. Mr JACQUOT Laurent est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,
Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le trente juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par **Madame Claire RADREAU** - Maire,
Considérant que, pour ce faire, **Madame Claire RADREAU** - Maire a quitté la séance et a été remplacée par **Monsieur Pierre KNEPERT**, 1^{er} Adjoint,
Considérant que le Compte de Gestion 2008 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif 2008 ; y compris les annexes « Bois » et « Bâtiments Locatifs » ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR : 18
ABSTENTIONS : 6
CONTRE : 0



d'adopter le Compte Administratif de la Commune et ses annexes pour l'exercice 2008. Celui-ci fait apparaître :

* **pour la Commune** : un résultat de clôture de 279 816.79 € (qui résulte de la différence de l'excédent de fonctionnement de clôture de 582 799.75 € et du déficit d'investissement de clôture de 302 982.96 €),

* **pour le budget « Bois »** : un résultat de clôture de 55 725.67 € (qui résulte de la différence de l'excédent de fonctionnement de clôture de 65 725.27 € et du déficit d'investissement de clôture de 9 990.60 €),

* **pour le budget « Bâtiments Locatifs »** : un résultat de clôture de 28 220.67 € (qui résulte de la différence du déficit de fonctionnement de clôture de 18 000.00 € et de l'excédent d'investissement de clôture de 46 220.67 €),

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 27/03/09

Publiée le 27/03/09

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire Le 1^{er} Adjoint

